

---

# Formulaire de prescription de physiothérapie

---

## Informations complémentaires

<p style="text-align: center;"><b>Transmission du diagnostic</b></p> <p>L'assureur est en droit d'exiger du médecin la transmission écrite du diagnostic.</p> <p>Si vous ne souhaitez pas faire figurer le diagnostic sur le formulaire de prescription, vous avez la possibilité de l'adresser par courrier séparé au médecin-conseil.</p> <p>La convention tarifaire autorise l'assureur à demander au médecin prescripteur de préciser ou de compléter son diagnostic.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Justification de la facturation</b></p> <p>Il arrive que l'assureur demande au médecin de justifier une position tarifaire utilisée par le physiothérapeute sur sa facture, ce qui est absolument injustifié.</p> <p>Le prestataire de soins, en l'occurrence le physiothérapeute, est responsable de sa facture. Il lui incombe de motiver le cas échéant le bien-fondé de sa facturation.</p> <p>Si vous recevez une telle demande de l'assureur, nous vous prions de ne pas y répondre et de prendre contact avec le physiothérapeute concerné.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Complexité</b></p> <p>En pédiatrie, la <b>complexité</b> d'un traitement n'apparaît pas toujours de façon évidente. Elle peut découler de diagnostics associés: état général du patient, impotence fonctionnelle, retard de développement sensorimoteur, troubles perceptifs, contractures ou faiblesses musculaires, hyper- ou hypotonie, troubles respiratoires, etc.</p> <p>Sont à prendre en considération également les <b>conditions difficiles</b> interférant avec le traitement: âge de l'enfant, difficultés de comportement ou de compréhension, contexte familial, etc.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Chronicité</b></p> <p>Parmi les enfants qui nous sont adressés, beaucoup présentent un risque élevé de développer un <b>handicap chronique</b>.</p> <p>Toutefois dans la plupart des cas, seule l'observation de l'évolution sur plusieurs années permettra de le confirmer. Dans un cas comme dans l'autre, la charge de travail et la responsabilité du physiothérapeute sont identiques.</p>

